MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PRÉ-INFORMATION – Article L551-15 du Code de Justice Administrative

Marché public de services – Prestations d'appui dans le cadre des travaux de normalisation pour le compte du Ministère chargé de l'agriculture

1. Identification de l'acheteur

- **Nom officiel de l'acheteur :** Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire
- **Type d'acheteur :** État
- **Ministère / administration / service concerné :** Secrétariat Général – Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques
- **Adresse postale :** 78 rue de Varenne
- **Code postal et ville :** 75349 Paris 07 SP
- **Service chargé du marché :** Bureau de la Commande Publique et des Achats – Bureau des Relations et des Conditions de Travail en Agriculture
- **Adresse électronique du contact :** bcpa.sdlp.safsl.sg@agriculture.gouv.fr
- **Profil d'acheteur :** https://www.marches-publics.gouv.fr/

2. Objet du marché

- **Intitulé :** Travaux de normalisation
- **Nature du marché :**

 Code CPV **:** 75130000-6 Services d'appui aux pouvoirs publics
- **Description succincte :**

Lot 1 : Animation et suivi des travaux de normalisation nationaux et internationaux dans le domaine de la santé et sécurité au travail en agriculture, plus précisément autour des normes techniques relatives aux tracteurs, machines et équipements de protection individuelle (EPI)

Lot 2 : Animation et suivi des travaux de normalisation nationaux et internationaux dans le domaine de la santé et sécurité au travail en agriculture, plus précisément

autour des normes techniques relatives aux travaux de normalisation sur les vêtements et gants de protection

Lot 3 : Animation et suivi des travaux de normalisation nationaux et internationaux dans le domaine de la santé et sécurité au travail en agriculture, plus précisément autour des normes techniques relatives aux machines agricoles et forestières

Lot 4 : Appui technique relatif à la sécurité des agroéquipements

Lot 5 : Coordination des organismes notifiés (ON) pour l'évaluation de la conformité des machines et des équipements de protection individuelle (EPI)

La description précise des prestations est précisée dans les cahiers des clauses techniques particulières publiés sur la Plateforme des Achats de l'État.

3. Étendue du marché

- **Montant estimatif global :** environ 1,3 M € HT

 Lot 1 **:** 113 000 € HT/an

 Lot 2 : 9 300 € HT/an

 Lot 3 : 56 000 € HT/an

 Lot 4 : 126 000 € HT/an

 Lot 5 : 20 000 € HT/an

 Durée prévisionnelle : 48 mois.
- **Lieu d'exécution :** France + déplacements au niveau européen
- **Allotissement :** 5 lots
- **Forme du marché :** Marchés forfaitaires
- **Reconduction :** N/C
- **Tranches :** OUI (une tranche ferme pour la première année d'exécution et des tranches optionnelles pour les années suivantes)

Le montant estimatif indiqué correspond à la valeur totale envisagée du marché sur sa durée prévisionnelle de quatre ans.

4. Calendrier prévisionnel

- **Publication prévisionnelle de l'avis de marché :** Novembre 2026.
- **Lancement prévisionnel de la consultation :** Décembre 2026
- **Date prévisionnelle de notification :** Février 2027
- **Date prévisionnelle de commencement des travaux :** Juillet 2027

- **Durée prévisionnelle d'exécution :** 48 mois à compter de l'envoi d'un ordre de service pour le démarrage de la tranche ferme.

Ces dates sont indicatives et pourront être ajustées par l'acheteur.

5. Procédure de passation envisagée

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire estime, a priori, que les prestations de chacun des lots ne peuvent être réalisées que par un seul opérateur économique.

En ce sens, la procédure s'inscrit dans le cadre du considérant n°50 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics :

« Compte tenu de ses effets négatifs sur la concurrence, le recours à une procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché devrait être réservé à des circonstances très exceptionnelles. Ces exceptions devraient se limiter aux cas où une publication n'est pas possible pour des raisons d'extrême urgence résultant d'événements imprévisibles qui ne sont pas imputables au pouvoir adjudicateur ou bien ***lorsqu'il est clair dès le départ qu'une publication ne susciterait pas plus de concurrence*** *ou n'apporterait pas de meilleurs résultats,* ***en particulier parce qu'il n'existe objectivement qu'un seul opérateur économique capable d'exécuter le marché****. »*

Si, durant le délai de publication, un seul et unique opérateur économique se manifeste sur chacun des lots pour proposer une offre répondant aux besoins d'achats définis dans le cahier des clauses techniques particulières correspondant, alors les marchés seront conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables sur le fondement des articles L2122-1 et R2122-3-2° du Code de la commande publique.

6. Conditions de participation

Les opérateurs économiques intéressés devront disposer des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution des prestations.

Le cas échéant, les exigences précises relatives aux capacités, références, qualifications, moyens humains et matériels seront définies dans les documents de la consultation.

7. Modalités de publication

- **Niveau de publication souhaité :** National.
- **Support de publication envisagé :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE)

- **Profil d'acheteur :** https://www.marches-publics.gouv.fr/

Le présent avis a pour objet d'informer les opérateurs économiques de l'intention de l'acheteur de conclure un marché.

Il ne constitue pas, à lui seul, un avis de marché lançant la consultation.

8. Informations complémentaires

Le présent avis est établi à titre prévisionnel. Il ne vaut pas engagement de l'acheteur à conclure le marché.

Fait à Paris, le 30/10/2026

Pour l'acheteur public

Victorien CHANTELOUP – Adjoint au chef du bureau de la commande publique et des achats

